



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### ORDRE DU JOUR

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2021 ET DES  
SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LES  
28 JUILLET 2021 ET 10 AOÛT 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Embauche coordonnatrice au service à la clientèle - dépôt
- B) Adoption règlement No 21-009-04 sur la gestion contractuelle
- C) Autorisation de signature de la modification numéro 2 à l'entente industrielle avec la Ville de Lachute
- D) Adoption prévision budgétaire 2022
- E) Adoption plan triennal des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024
- F) Date des séances ordinaires 2022
- G) Adoption du contrat de service CITAM

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**Jeudi, le 16 septembre 2021**

**Séance ordinaire**

**Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
Siège social**

**Présents**: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute,  
Richard Labonté maire de la municipalité de Sainte-  
Placide, Kévin Maurice maire suppléant de la ville de  
Brownsburg-Chatham et Pierre Arseneault, directeur  
général et secrétaire-trésorier de la Régie, formant  
quorum de ladite Régie.

Était également présent : Monsieur Denis Richer, conseiller de la  
Ville de Lachute et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la  
direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil Deux-Montagnes.

**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

**II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1-09-21**

Il est  
Proposé par : M. Kévin Maurice  
Appuyé par : M. Richard Labonté  
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel  
que présenté par le président

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2021 ET DES SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES TENUES LES 28 JUILLET 2021 ET 10 AOÛT 2021**

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance  
ordinaire tenue le 8 juillet 2021.

**2-09-21**

Il est  
Proposé par : M. Carl Péloquin  
Appuyé par : M. Richard Labonté  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte  
le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021.

3-09-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Carl Péloquin

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021.

- adopté à l'unanimité

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2021.

4-09-21

Il est

Proposé par : M. Kevin Maurice

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2021.

- adopté à l'unanimité

#### IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

#### V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

#### VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

##### 1- Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

Aucun contrat octroyé

#### VII - TRÉSORERIE

##### A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage)



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**B) Comptes à payer de la période**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 09-07-2021 au 16-09-2021, déposée par le président;

5-09-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Kevin Maurice

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 9-07-2021 au 16-09-2021, et ce, pour un montant de 1 045 321.11\$.

**VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Embauche coordonnatrice au service à la clientèle – dépôt**

Dépôt de l'embauche de la coordonnatrice au service à la clientèle, Madame Emmanuelle Carrière.

adopté à l'unanimité

**b) Adoption règlement No 21-009-04 sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du Conseil de la Régie tenue le 8 juillet 2021, M. Richard Labonté a présenté un avis de motion proposant le règlement numéro 21-009-04, intitulé SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, et ce, aux termes de l'article 573.3.1.2. de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c. C - 19);

CONSIDÉRANT QUE les exigences prévues par la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

6-09-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

et résolu

QUE le règlement sur la gestion contractuelle, numéro 21-009-04, (le « **Règlement** »), joint à la présente résolution, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit par la présente mandatés à accomplir pour et au nom de la Régie toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur du Règlement.

-adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### c) Autorisation de signature de la modification numéro 2 à l'entente industrielle avec la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de l'entente industrielle signée par la Ville de Lachute et la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) le 20 décembre 2018 prévoit une charge hydraulique (débit) moyenne annuelle de 548 m<sup>3</sup>/jour;

CONSIDÉRANT que dans le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) c'est un volume maximal annuel qui est autorisé et non un débit maximal;

CONSIDÉRANT la demande de la RIADM à la Ville de ne pas appliquer les pénalités prévues à l'article 10 pour les charges de DCO;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'article 13 pour la facturation annuelle;

CONSIDÉRANT que la RIADM a des projets d'amélioration de son système de traitement des eaux de lixiviat à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT le projet de modification numéro 2 soumis;

En conséquence; il est :

7-09-21

Proposé par M. Richard Labonté  
appuyé par M. Kevin Maurice  
et résolu

Que le président et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la modification numéro 2 à l'entente industrielle signée par la Ville de Lachute et la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) le 20 décembre 2018.

- Adopté à l'unanimité

### d) Adoption prévision budgétaire 2022

8-09-21

Il est  
Proposé par: M. Kevin Maurice  
Appuyé par : M. Richard Labonté  
et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

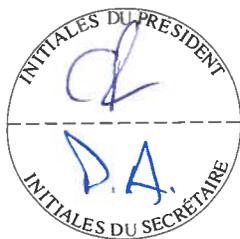
Prévisions 2022

### REVENUS

Quotes-parts	(300 000) \$
Services rendus aux municipalités membres	320 000 \$
Entente MRC compost	292 483 \$
Facturation-fonds de fermeture	435 000 \$
Location de bacs bleus	1 800 \$
Location de bacs bruns	600 \$
Vente de bacs verts	- \$
Vente de bacs bruns	- \$
Revenus opération plateforme de compostage	190 000 \$
Traitement des eaux de lixiviation	157 000 \$
Redevances	814 217 \$
Revenus de placement	- \$
Endains	55 000 \$
Autres revenus-administration	250 917 \$
Communications environnementales	73 927 \$
Location - aire de compostage - GSI	14 232 \$
Location maisons et terrains	7 200 \$
Service d'enfouissement	4 629 960 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 942 336 \$</b>

### CHARGES

Salaires employés	251 376 \$
Salaires conseil	60 000 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	64 200 \$
Activités connexes- gestion intégrée	44 000 \$
Téléphone et communications	2 400 \$
Internet	7 100 \$
Frais de poste	3 760 \$
Loyer bureaux RIADM	46 000 \$
Publicité	17 500 \$
Associations et abonnements	2 500 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	336 000 \$
Postfermeture	531 216 \$
Assurances	105 000 \$
Services professionnels- autres	3 100 \$
Services professionnels- direction générale	- \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	500 \$
Règlement d'emprunt plateforme compostage	190 000 \$
Services professionnels- informatiques	7 929 \$

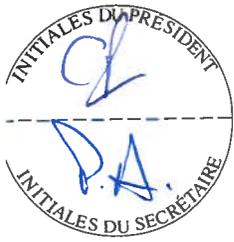


No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Services juridiques	90 000 \$
Coût CITAM	8 000 \$
Coût des bacs verts	80 000 \$
Coût des bacs bleus	110 000 \$
Coût des bacs bruns	110 000 \$
Dons et commandites	10 000 \$
Entretien et réparation	18 200 \$
Administration divers	10 000 \$
Fournitures de bureau	9 000 \$
Fournitures informatiques	5 000 \$
Location équipement - admin	479 \$
Repas	2 000 \$
Frais véhicule	5 000 \$
Compost	280 000 \$
Traitement du lixiviat	105 000 \$
Endains	57 743 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	214 087 \$
Programme couches lavables	10 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	17 000 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	4 409 951 \$
Amortissement	- \$
<b>Total des charges</b>	<b>7 250 041 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>(307 704) \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<b>Immobilisation</b>	
Amortissements	- \$
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	- \$
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	307 704 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>307 704 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0 \$</b>
Fond réservé aux projets environnementaux	67 500 \$
Plateforme de compostage 2021-2023	2 500 000 \$

- Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### e) Adoption plan triennal en immobilisation des années 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour les années 2022, 2023 et 2024;

9-09-21

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes adopte son plan triennal en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 pour la somme de 0\$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2022 : 0\$
- Pour l'année 2023 : 0\$
- Pour l'année 2024 : 0\$

Adopté à l'unanimité

### f) Date des séances ordinaires 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2022;

10-09-21

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2022 de la façon suivante : à 19 h, le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2<sup>e</sup> jeudi du mois.

- Adopté à l'unanimité

### g) Adoption du contrat de service CITAM

CONSIDÉRANT que CITAM (division CAUCA) offre un service de prise des appels municipaux aux différentes villes et municipalités;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire utiliser le service de prise des appels municipaux offerts par CITAM (division de CAUCA);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

11-09-21

Il est  
Proposé par: M. Richard Labonté  
Appuyé par : M. Kevin Maurice  
et résolu

QUE le président et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de service impartition des appels municipaux incluant le Système de gestion des requêtes et plaintes offert par CITAM (division CAUCA).

- adopté à l'unanimité

### IX- VARIA

Objet : Mandater la firme Draghia Avocats à représenter la RIADM dans le dossier Benjamin Hammond

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 juin 2021, Monsieur Benjamin Hammond a adressé une mise en demeure à la RIADM par l'entremise de son procureur;

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 septembre 2021, Monsieur Benjamin Hammond avise la RIADM, par l'entremise de son procureur de son intention de signifier une demande introductive d'instance en relation avec ladite mise en demeure;

En conséquence; il est :

12-09-21

Proposé par M. Kevin Maurice  
appuyé par M. Richard Labonté  
et résolu

Que la firme Draghia Avocats soit mandatée par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à la représenter dans le litige l'opposant Benjamin Hammond.

- Adopté à l'unanimité

### X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

13-09-21

Il est  
Proposé par: M. Richard Labonté  
Appuyé par : M. Kevin Maurice  
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 octobre 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Carl Pélouquin  
Président